
Tellco pk
Rapport de gestion
2025

Contenu

01	Avant-propos Page 02
02	Chiffres clés et bilan Page 04
03	Compte d'exploitation Page 09
04	Annexe aux comptes annuels Page 13
05	Rapport de l'organe de révision Page 46

tellico

Avant-propos



Avant-propos

L'exercice 2025 a été marqué par un environnement de marché difficile. Tellco pk a cependant enregistré pour cette période une évolution opérationnelle positive et a encore renforcé sa position sur le marché face à une concurrence intensive.

Les nouvelles affaires ont connu une évolution satisfaisante: le volume des offres a augmenté de 19% par rapport à l'année précédente et le nombre de nouvelles entreprises affiliées a atteint son plus haut niveau depuis quatre ans. Cette croissance est le résultat d'une vision stratégique claire et d'une prospection constante du marché.

L'évolution du portefeuille présente une image différente, mais globalement positive sur le plan qualitatif: alors que le nombre d'entreprises affiliées a reculé de 2,2%, le nombre d'assurés actifs a progressé de 0,9%. Parallèlement, les avoirs de vieillesse ont augmenté de 3,62%. Cette évolution souligne la stabilité et la qualité du portefeuille et reflète une gestion ciblée, axée sur des segments de clientèle clairement définis.

Les placements affichent eux aussi une évolution solide. Le rendement du plus grand compartiment PRO a atteint 3,8%, tandis que le total du bilan est en hausse de 5,3%. Dans l'ensemble, ces chiffres confirment la stabilité financière de Tellco pk.

La stabilité à long terme reste un élément central de la stratégie. La solution de prévoyance est délibérément et résolument axée sur la sécurité. Une gestion des risques bien établie garantit une gestion constante des risques financiers et actuariels. La stratégie de placement est largement diversifiée et centrée sur les engagements à long terme.

Cette stabilité se reflète également dans le taux de couverture, qui est passé de 103,4% à 104,9% fin 2025.

Le lancement du nouveau site Internet et de la nouvelle représentation de la marque en mars 2025 ont renforcé la prospection numérique du marché de manière ciblée. La plateforme génère des leads qualifiés et soutient activement les affaires directes. De plus, les applications numériques et basées sur l'IA guident plus efficacement les utilisateurs et augmentent l'efficacité des interactions avec la clientèle.

Les progrès réalisés sont le fruit de décisions stratégiques cohérentes. Le cœur de la stratégie reste une solution de prévoyance durable et stable à long terme.

Tellco pk est ainsi bien placée pour poursuivre son développement dans un environnement toujours exigeant et offrir à sa clientèle une perspective fiable.

Tellco pk

tellco

Chiffres clés et bilan

Les chiffres clés en un coup d'œil

Tellco pk PRO et PULSE



Tellco pk PRO

Solution de prévoyance stable et flexible pour votre entreprise

Une solution de prévoyance classique, qui a fait ses preuves. Convient aux entreprises qui accordent de l'importance à la stabilité à long terme et à une faible volatilité.

Chiffres clés	(au 31.12.2025)
3,80%	Rendement
5,8% / 6%	Taux de conversion (h/f)
9'749	Entreprises affiliées
6,0%	Part des rentiers par rapport aux assurés actifs
4,8 milliards	Fortune en CHF
95'143	Assurés actifs
1,50%	Rémunération

Tellco pk PULSE

Solution de prévoyance axée sur le rendement pour les PME

Une solution de prévoyance progressive et axée sur le rendement: l'impulsion nouvelle pour la croissance. Convient aux entreprises ayant un horizon d'investissement à long terme et des attentes de rendement élevées.

Chiffres clés	(au 31.12.2025)
6,50%	Rendement
5,8% / 6%	Taux de conversion (h/f)
95	Entreprises affiliées
0,9%	Part des rentiers par rapport aux assurés actifs
38 millions	Fortune en CHF
539	Assurés actifs
1,75%	Rémunération

Chiffres clés

Chiffres clés

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Cotisations brutes	442'598	441'543	0,2
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	368'336	366'669	5,4
> dont cotisations de risques et pour frais administratifs	74'262	74'874	-0,8
Capital de prévoyance des assurés actifs	3'202'812	3'090'907	3,6
Capital de prévoyance des rentiers	1'012'079	970'344	4,3
Prestations de rente	72'138	69'616	-89,7
Provisions techniques	148'533	134'469	10,5
> dont provisions pour le taux de conversion	96'435	89'572	7,7
> dont provisions pour réserves pour sinistres tardifs	-	32	-100,0
> dont renforcement des bases techniques actuarielles	24'431	23'530	3,8
> dont provisions pour fluctuation du risque de décès	2'364	1'928	22,6
> dont provisions de la réserve d'obsolescence	25'303	19'407	30,4%
Découvert/excédent de couverture	211'866	142'769	49,2
Somme du bilan	5'066'941	4'813'529	5,3
Autres données			
Taux de couverture de la fondation	104,9%	103,4%	1,5
Entreprises affiliées	9'855	10'074	-2,2
Personnes assurées	96'358	95'527	0,9
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	5'850	5'435	7,1
Compartiment PRO			
Rendement des placements de la fortune	3,80%	4,49%	-15,4
Rémunération des capitaux d'épargne	1,50%	2,25%	-33,3
Taux d'intérêt technique	1,75%	1,75%	0,0

Bilan

Bilan

Actifs

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Evolution en %
Placements de la fortune		5'063'262'810	4'808'430'689	5,3
Placement de la fortune des compartiments		5'063'262'810	4'808'430'689	5,3
Fortune PRO	6.4	4'848'445'544	4'626'752'390	4,8
> dont créances contre employeurs	6.8.1	82'795'740	92'262'709	-10,3
Fortune PULSE		38'827'885	28'698'948	35,3
> dont créances contre employeurs	6.8.1	869'147	392'639	121,4
Fortune INDIVIDUA	6.4	175'989'381	152'979'351	15,0
> Dont créances contre employeurs		3'338	–	100,0
Compte de régularisation de l'actif		3'678'596	5'097'830	-27,8
Total des actifs		5'066'941'406	4'813'528'519	5,3

Bilan

Bilan

Passifs

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Evolution en %
Dettes		408'773'927	393'688'566	3,8
Prestations de libre passage et rentes		326'124'178	291'220'892	12,0
Comptes courants des employeurs		378'766	241'766	56,7
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		46'273'190	51'518'300	-10,2
Banques/assurances		11'138'014	17'969'443	-38,0
Autres dettes		24'859'779	32'738'165	-24,1
Compte de régularisation du passif		21'351'684	20'161'766	5,9
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	35'296'722	33'955'281	4,0
Provisions non techniques	7.3	461'000	570'000	-19,1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'363'423'351	4'195'720'123	4,0
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	3'202'811'581	3'090'907'323	3,6
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	1'012'078'770	970'344'299	4,3
Provisions techniques	5.6	148'533'000	134'468'501	10,5
Réserve de fluctuation de valeur des compartiments	6.3	211'865'531	142'768'967	48,4
Fonds libres compartiment PRO œuvres de prévoyance		25'619'678	26'531'228	-3,4
Situation en début de période		26'531'228	27'412'354	-3,2
+/- Entrées/sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		-911'550	-881'124	3,5
Situation en fin de période		25'619'678	26'531'228	-3,4
Fonds libres compartiment PULSE œuvres de prévoyance		104'215	108'091	-3,6
Situation en début de période		108'091	-	100,0
+/- Entrées/sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		-3'876	108'091	-103,6
Situation en fin de période		104'215	108'091	-3,6
Fonds libres compartiment INDIVIDUA œuvres de prévoyance		45'302	24'497	84,9
Situation en début de période		24'497	-	100,0
+/- Entrées/sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		20'804	24'497	-15,1
Situation en fin de période		45'302	24'497	84,9
Total des passifs		5'066'941'406	4'813'528'519	5,3

tellico

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires et autres		467'873'812	464'427'394	0,7
Cotisations des employés	3.2	210'780'727	210'661'803	0,1
Cotisations des employeurs	3.2	231'282'213	229'678'460	0,7
Cotisations de tiers	3.2	535'000	1'203'000	-55,5
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.8.2	-6'545'671	-5'961'244	9,8
Versements uniques et sommes de rachat	5.3	22'136'312	22'650'691	-2,3
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	8'603'664	5'393'763	59,5
Apports au capital d'épargne (en provenance des fonds libres des œuvres de prévoyance)		1'081'565	800'922	35,0
Prestations d'entrée		396'675'739	413'535'427	-4,1
Apports de libre passage	5.3	385'108'015	374'252'677	2,9
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés dans	5.5	4'693'877	31'814'275	-85,2
– Transfert du capital de couverture des rentiers INDIVIDUA	5.5/7.4	–	28'547'465	-100,0
– Capital de prévoyance des rentiers	5.5	4'693'877	3'266'811	43,7
Versements anticipés EPL/divorce	5.3	6'873'847	7'468'475	-8,0
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		864'549'551	877'962'821	-1,5
Prestations réglementaires		-178'116'844	-162'427'177	9,7
Rentes de vieillesse		-48'069'679	-45'777'368	5,0
Rentes de survivants		-7'465'751	-7'383'254	1,1
Rentes d'invalidité		-16'603'059	-16'455'358	0,9
Prestations en capital à la retraite		-94'423'429	-85'819'516	10,0
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-11'554'926	-6'991'680	65,3
Prestations de sortie		-568'618'692	-602'782'870	-5,7
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-546'440'982	-556'157'809	-1,7
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-8'958'977	-4'631'818	93,4
– Capital de prévoyance des rentiers	5.5	-7'828'521	-3'198'934	144,7
– Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-1'130'456	-1'432'884	-21,1
Versements anticipés EPL/divorce	5.3	-13'218'734	-13'445'778	-1,7
Transfert du capital de couverture des rentiers INDIVIDUA	7.4	–	-28'547'465	-100,0
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés		-746'735'536	-765'210'047	-2,4

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Evolution en %
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-169'527'280	-180'766'927	-6,2
+/- Dissolution/constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-69'070'947	-57'386'071	20,4
+/- Charges/revenus issus des résiliations de contrats		-891'187	-751'387	18,6
+/- Dissolution/constitution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	-41'734'471	-48'923'844	-14,7
+/- Dissolution/constitution de provisions techniques		-14'064'499	-16'265'000	-13,5
- Rémunération du capital d'épargne	5.3	-42'838'639	-59'440'991	-27,9
+/- Dissolution/constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-927'537	2'000'365	-146,4
Produit des prestations d'assurance		45'951'020	43'336'421	6,0
Prestations d'assurance		45'848'121	43'336'421	5,8
Participation aux excédents de l'assurance	5.1	102'899	-	100,0
Charges d'assurance		-61'707'920	-44'435'822	38,9
Primes d'assurance	3.2	-53'385'376	-36'646'725	45,7
— Primes de risque		-51'086'784	-35'124'030	45,4
— Prime de frais		-2'298'592	-1'522'695	51,0
Gestion des absences et Case Management	3.2	-4'949'144	-4'406'022	12,3
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-3'373'400	-3'383'075	-0,3
Résultat net de l'activité d'assurance		-67'470'165	-69'113'555	-2,4

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Evolution en %
Résultat net du placement de la fortune		171'592'108	203'274'529	-15,6
Résultat de la fortune des différents compartiments	6.7	214'645'649	245'892'942	-12,7
PRO		204'085'962	235'672'894	-13,4
– dont frais d'intérêts divers		-6'256'603	-6'317'144	-1,0
PULSE		2'135'229	1'602'354	33,3
– dont frais d'intérêts divers		-20'945	-14'731	42,2
INDIVIDUA		8'424'458	8'617'693	-2,2
– dont frais d'intérêts divers		-40'230	-58'892	-31,7
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-43'053'542	-42'618'413	1,0
+/- Dissolution/constitution de provisions non techniques		109'000	1'621'000	-93,3
Autres produits		1'021'583	1'617'113	-36,8
Produit sur prestations fournies		999'999	758'496	31,8
Autres produits		21'584	858'617	-97,5
Autres charges		-2'100'936	-2'167'899	-3,1
+/- Dissolution/constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	-2'058'000	-2'165'000	-4,9
Autres charges		-42'936	-2'899	1'381,2
Frais administratifs	7.2.1	-34'949'647	-33'437'860	4,5
Administration générale		-15'422'528	-14'568'176	5,9
Marketing et publicité		-9'556'995	-10'072'844	-5,1
Courtage		-9'680'451	-8'586'147	12,7
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-245'441	-149'481	64,2
Autorités de surveillance		-44'232	-61'212	-27,7
Excédent de revenus/de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		68'201'941	101'793'327	-33,0
+/- Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur des compartiments		-69'096'564	-102'541'863	-32,6
PRO	6.3	-65'381'790	-97'498'540	-32,9
PULSE	6.3	-1'887'370	-1'250'043	51,0
INDIVIDUA	6.3	-1'827'404	-3'793'280	-51,8
+/- Excédent de produits/de charges avant entrées/sorties de fonds libres		-894'620	-748'536	19,5
+/- Sorties/entrées de fonds libres des œuvres de prévoyance		894'620	748'536	19,5
PRO		911'550	881'124	3,5
PULSE		3'876	-108'091	-103,6
INDIVIDUA		-20'804	-24'497	-15,1
+/- Excédent de revenus/charges		0	0	-

tellico

**Annexe aux
comptes annuels**

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Tellco pk est une fondation de droit privé au sens de l'art. 80 ss du Code civil (CC), de l'art. 331 du Code des obligations (CO) et de l'art. 48, al 2, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), dotée de sa propre personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les employés et les employeurs des entreprises affiliées dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, conformément à la législation et à la réglementation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

Tellco pk est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. En application de l'art. 57 LPP, Tellco pk est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le «fonds de garantie LPP» (OFG).

1.3 Indication de l'acte et des règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de Tellco pk durant l'exercice sous revue:

	Date de la dernière modification	en vigueur depuis
Acte de fondation	28.03.2022	28.03.2022
Conditions générales	06.12.2024	01.01.2025
Règlement de prévoyance pour la prévoyance professionnelle	11.08.2025	01.08.2025
Règlement complémentaire sur le maintien de l'assurance	10.12.2021	01.01.2022
Règlement des coûts	15.12.2023	01.01.2024
Règlement des réserves	15.12.2022	31.12.2023
Règlement de placement	06.12.2024	01.10.2024
Règlement de liquidation partielle	13.05.2024	01.01.2024
Règlement SCI	25.03.2024	01.01.2024
Règlement d'organisation	11.08.2025	01.08.2025
Règlement pour l'obtention d'offres concurrentes	15.12.2023	01.01.2024

1.4 Organe de direction paritaire/droit de signature, conseil de fondation

Les organes de la fondation, composés de manière paritaire, sont le conseil de fondation et les commissions de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation de Tellco pk se compose de six membres (trois représentants des employés et trois représentants des employeurs) et constitue l'organe de direction stratégique de Tellco pk. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de Tellco pk. Les membres du conseil de fondation jouissent d'un droit de signature collective à deux.

La durée des fonctions des membres du conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles.

Le conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu	Durée du mandat (suspendue à partir du 27 mars 2026*)
Peter Hofmann, Genève (président/représentant des employés)	01.06.2005-31.12.2029
Leonie Winter, Oberägeri (représentante de l'employeur)	26.05.2022-31.12.2029
Daniel Andermatt, Holzhäusern (représentant des employés)	01.01.2016-31.12.2029
Roland Walker, Weggis (représentant des employés)	01.07.2020-31.12.2029
Pierre Christen, Veyrier (représentant de l'employeur)	01.01.2016-31.12.2029

AG = représentant de l'employeur, AN = représentant des employés

* Tous les membres du conseil de fondation ont été réélus pour le prochain mandat jusqu'au 31.12.2029.

Le conseil de fondation était dûment constitué au 31 décembre 2025.

Par décision du 27 mars 2026, l'autorité de surveillance compétente (ZBSA) a suspendu tous les membres du conseil de fondation dans leurs droits et obligations et a nommé WTW AG administratrice officielle de Tellco pk.

Commission de prévoyance

Ce sont des organes de direction paritaires composés d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés des œuvres de prévoyance affiliées. Toutes les œuvres de prévoyance sont indépendantes les unes des autres sur le plan organisationnel et économique.

1.5 Direction

La direction est assurée conjointement par Janine Hermann et Urs Burch. Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Experts en prévoyance professionnelle

L'expert reconnu pour la prévoyance professionnelle au sens de l'art. 53, al. 2, LPP est Dipeka AG, Zurich. Celle-ci vérifie périodiquement si Tellco pk offre constamment la garantie de pouvoir respecter ses engagements et si ses dispositions réglementaires de nature actuarielle correspondent aux prescriptions légales. Le conseil de fondation a choisi la société Dipeka AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2025. Boris Morf est le responsable du mandat.

Organe de révision

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) stipule qu'un organe de révision indépendant doit contrôler chaque année les comptes annuels et la rédaction de rapports sur d'autres prescriptions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a choisi la société Pricewaterhouse-Coopers SA, à Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2025. Le responsable de la révision est Marco Tiefenthal.

Autorité de surveillance

Tellco pk est soumise au contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, ZBSA), qui contrôle entre autres si les dispositions réglementaires de la caisse de pension coïncident avec les prescriptions légales.

Marketing et distribution

Les tâches de marketing et de distribution de Tellco pk sont confiées à Tellco Banque SA, Schwyz.

Administration et gestion

Les tâches de gestion et d'administration sont confiées à enovetic ag, Rotkreuz.

Annexe aux comptes annuels

1.7 Nouvelles entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	PRO	PULSE	INDIVIDUA	2025 Total	2024 Total	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	10'025	37	12	10'074	10'307	-2,3
Nouvelles entreprises affiliées	725	59	-	784	856	-8,4
Contrats d'affiliation résiliés	-1'001	-1	-1	-1'003	-1'089	-7,9
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-37	-	-	-37	-91	-59,3
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-256	-	-	-256	-309	-17,2
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-43	-	-	-43	-51	-15,7
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-176	-	-	-176	-155	13,5
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-489	-1	-	-490	-516	-5,0
> dont résiliations pour d'autres motifs	-	-	-1	-1	-	0,0
Situation au 31 décembre	9'749	95	11	9'855	10'074	-2,2

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	PRO	PULSE	INDIVIDUA	2025 Total	2024 Total	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	94'547	337	643	95'527	97'785	-2,3
Exercices précédents non comptabilisés	1	-	-	1	10	-90,0
Entrées	95'137	423	163	95'723	97'881	-2,2
Sorties	-93'216	-219	-120	-93'555	-98'829	-5,3
Départs à la retraite	-826	-1	-9	-836	-808	3,5
Transfert de cas d'invalidité	-464	-1	-1	-466	-447	4,3
Décès	-36	-	-	-36	-65	-44,6
Situation au 31 décembre	95'143	539	676	96'358	95'527	0,9

Annexe aux comptes annuels

	31.12.2025	31.12.2024
Nombre d'assurés actifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (y compris entrées et sorties)	279'242	294'500
Nombre de rentiers du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (hors rentes pour enfant)	5'099	4'772
Total des bénéficiaires durant l'année sous revue	284'341	299'272

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à Tellco pk spécialisées dans le placement de personnel.

Structure d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	5'600	2'293	7'893
De 25 à 34 ans	17'237	7'868	25'105
De 35 à 44 ans	17'522	7'977	25'499
De 45 à 54 ans	14'787	7'329	22'116
De 55 à 65 ans (64 ans pour les femmes)	10'086	5'525	15'611
Plus de 65 ans (64 ans pour les femmes)	107	27	134
Total	65'339	31'019	96'358

Age moyen des assurés	31.12.2025	31.12.2024
Hommes	40,6	40,4
Femmes	41,5	41,0

2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes d'enfant	Rentes de divorce	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2025	1'207	3'017	525	681	5	5'435
Nouvelles rentes	224	308	55	184	–	771
Départ à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	–	–	–	3	–	3
Réactivation/expiration/décès	–124	–91	–27	–117	–	–359
Situation au 31 décembre 2025	1'307	3'234	553	751	5	5'850

2.3 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2025	31.12.2024
Rentes d'invalidité	3	3
Rentes de partenaire	–	–
Total	3	3

3. Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels conformes à la LPP en primauté des cotisations. Les prestations de risque sont définies ou bien à partir de l'avoir vieillesse projeté, ou bien en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré dans le plan de prévoyance ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, les provisions et les frais administratifs. Les contributions totales sont financées par l'employeur au minimum à hauteur de 50%.

3.3 Adaptations de rentes

Au 1^{er} janvier 2025, certaines rentes de survivants et d'invalidité du deuxième pilier sont adaptées pour la première fois à l'évolution des prix. Le taux d'adaptation est de 5,8% pour les rentes en cours depuis 2021 (art. 36, al. 1 LPP).

Lors de sa séance du 30 décembre 2025, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours, conformément à l'art. 36 al. 2 LPP.

4. Principes applicables à l'évaluation et à l'établissement des comptes, principe de la permanence

4.1 Confirmation relative aux principes comptables selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive n° 26 adoptée par la commission spécialisée pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la Swiss GAAP RPC 26).

- Titres et devises: valeur du marché
- Obligations de caisse, hypothèques et prêts: valeur nominale
- Biens immobiliers détenus directement: méthode DCF (Discounted Cash Flow), méthode hédonique (évaluation annuelle) ou à la valeur d'acquisition, diminuée le cas échéant de corrections de valeur (placements en construction).
- Placements alternatifs: dernier prix du marché disponible
- Conversion des devises: cours à la date de clôture du bilan (actif et passif), cours du jour (charges et produits)
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des rentiers et provisions techniques: selon les dispositions du règlement des réserves et les calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Conformément au règlement de placement, la réserve de fluctuation de valeur est calculée selon la méthode économique-financière (méthode de la valeur à risque).

4.3 Modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune modification n'a été effectuée durant l'exercice 2025.

5. Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

Tellco pk est une caisse de pension semi-autonome. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les risques d'invalidité et de décès sont réassurés par un contrat prévoyant des primes nettes auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie (la Mobilière). Jusqu'au 31 décembre 2025, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs ont été cédées à Tellco pk, qui en assure désormais la gestion. Il existe également une assurance de rente auprès de la Mobilière depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le compartiment Individua et depuis le 1^{er} janvier 2026 pour les compartiments PRO et PULSE.

En 2025, Tellco pk a reçu CHF 102'899 de participation aux excédents.

5.2 Explication relative aux actifs et aux passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture des rentiers auprès de la société d'assurance Zurich.

	31.12.2025	31.12.2024
Actifs des contrats d'assurance	334'391	363'332
Passifs des contrats d'assurance	334'391	363'332

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	3'090'908	2'975'093	3,9
Bonifications de vieillesse	364'923	357'926	2,0
Bonifications de vieillesse exonérées de prime	12'391	12'117	2,3
Rachats et versements uniques	22'136	22'651	-2,3
Apports de libre passage	385'108	374'252	2,9
Apports de libre passage en cas de changement de contrat	222'012	301'544	-26,4
Apports de fonds libres	1'082	6'195	-82,5
Versements anticipés EPL/divorce	6'874	7'468	-8,0
Prestations de libre passage	-546'441	-556'158	-1,7
Prestations de libre passage en cas de changement de contrat	-222'012	-301'544	-26,4
Charges par suite de résiliations de contrats	-3	-3	20,5
Prestations en capital à la retraite	-94'423	-85'820	10,0
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (départs à la retraite)	-63'111	-61'243	3,1
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (décès)	-6'362	-7'629	-16,6
Versements anticipés EPL / divorce	-13'219	-13'446	-1,7
Rémunération du capital d'épargne	42'839	59'441	-27,9
Divers (LFLP 17/Provision pour prestations de sortie minimales LPP)	113	63	80,5
Situation au 31 décembre	3'202'812	3'090'908	3,6
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	87'919	86'874	1,2
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rentes d'invalidité	2'161	2'153	0,4

Le conseil de fondation décide pour les compartiments PRO et PULSE du montant du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne. Pour les œuvres de prévoyance du compartiment et INDIVIDUA, c'est la commission de prévoyance paritaire qui décide du montant du taux d'intérêt (demande au conseil de fondation).

Pour les assurés affiliés du compartiment PRO, l'épargne a été rémunérée provisoirement à 1,25% en 2025. Lors de sa séance du 30 décembre 2025, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1,5% pour 2025 (2024: 2,25%).

Pour les assurés affiliés du compartiment PULSE, l'épargne a été rémunérée provisoirement à 1,25% en 2025. Lors de sa séance du 30 décembre 2025, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1,75% pour 2025 (2024: 2,25%).

Les commissions de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées dans le compartiment INDIVIDUA ont également fixé les taux d'intérêt définitifs entre 1,75% et 4,25% (2024: entre 2,25% et 4,25%). Le conseil de fondation les a approuvés.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Tellco pk gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes témoins. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	Variation en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'046'239	1'985'116	3,1
	2'046'239	1'985'116	3,1

La rémunération des avoirs LPP sur le compte témoin a respecté le taux d'intérêt minimal LPP de 1,25%.

5.5 Evolution du capital de prévoyance des rentiers

Depuis le 31 décembre 2021, Tellco pk inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2020, avec un taux d'intérêt technique de 1,75%. La fondation a constitué une provision pour réduire le taux d'intérêt technique à 1,50%.

Capital de prévoyance des rentiers	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	970'344	921'420	5,3
Reprise d'effectifs de rentiers	4'892	31'813	-84,6
Transfert d'effectifs de rentiers	-7'829	-3'216	143,4
Prestations d'assurance	39'389	36'063	9,2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	63'111	61'243	3,1
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	6'362	7'629	-16,6
Prestations en capital	-9'865	-6'614	49,2
Versements de rente	-71'355	-68'497	4,2
Exonération de primes sur bonifications d'épargne	-6'992	-34'566	-79,8
Constitution (ajustement actuariel)	24'021	25'069	-4,2
Situation au 31 décembre	1'012'079	970'344	4,3

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Les provisions de nature actuarielle sont constituées conformément au «Règlement des provisions». La liste suivante s'oriente en fonction de la structure prévue par le règlement. Tous les compartiments constituent leurs propres provisions pour eux-mêmes. Les provisions se décomposent comme suit:

Composition des provisions techniques	Annexe	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	Variation en %
Compartiment PRO				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	90'139	83'949	7,4
Renforcement des bases techniques actuarielles	5.6.3	24'415	23'514	3,8
Provision de la réserve d'obsolescence	5.6.5	24'415	18'811	29,8
Total des provisions techniques compartiment PRO		138'969	126'274	10,1
Compartiment PULSE				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	598	470	27,2
Renforcement des bases techniques actuarielles	5.6.3	16	16	–
Provision de la réserve d'obsolescence	5.6.5	16	13	23,1
Total des provisions techniques compartiment PULSE		630	499	26,3
Compartiment INDIVIDUA				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	5'698	5'153	10,6
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.2	–	32	–100,0
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.4	2'364	1'928	22,6
Provision de la réserve d'obsolescence	5.6.5	872	583	49,6
Total des provisions techniques compartiment INDIVIDUA		8'934	7'696	16,1
Total Tellco pk				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	96'435	89'572	7,7
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.2	–	32	–100
Renforcement des bases techniques actuarielles	5.6.3	24'431	23'530	3,8
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.4	2'364	1'928	22,6
Provision de la réserve d'obsolescence	5.6.5	25'303	19'407	30,4
Total		148'533	134'469	10,5

5.6.1 Provisions pour le taux de conversion

Cette réserve doit servir à ce que le taux de conversion prévu, fixé périodiquement par le conseil de fondation ou la commission de prévoyance, puisse continuer à être appliqué à moyen terme, et ce, bien que le taux de conversion technique soit plus bas.

5.6.2 Autres réserves pour sinistres tardifs

Ces réserves contiennent les réserves nécessaires qui résultent des reprises d'affiliations.

5.6.3 Renforcement des bases techniques actuarielles

Etant donné que le taux d'intérêt actuariel appliqué peut s'écarter des recommandations de l'expert, il a été constitué une provision technique correspondante, qui prend en compte les coûts d'une augmentation des capitaux de prévoyance lors de l'application du taux d'intérêt recommandé.

5.6.4 Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers

En pratique, on observe habituellement des écarts par rapport à l'espérance de vie moyenne statistiquement attendue des rentiers pour un nombre relativement restreint de rentiers, car aucune compensation suffisante n'a lieu et la loi du grand nombre ne s'applique pas encore. La provision sert à compenser les fluctuations dans l'évolution du risque à la suite de décès des rentiers.

5.6.5 Provision de la réserve d'obsolescence

La provision de la réserve d'obsolescence sert à financer le capital de prévoyance des rentiers qui découle de l'écart entre l'évolution effective de la mortalité des bénéficiaires de rente et celle des modèles retenus dans les bases actuarielles.

Cette réserve doit permettre aux bénéficiaires de rentes de surmonter sans difficultés les variations périodiques des bases techniques. A cet effet, l'augmentation présumée des valeurs actualisées ou des réserves actuarielles est provisionnée au prorata.

5.7 Expertise actuarielle

Tellco pk est examinée chaque année sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2025.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants après avoir examiné tous les compartiments:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- en date de référence, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est appropriée;
- en date de référence, Tellco pk offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

La prochaine expertise actuarielle sera élaborée au 31 décembre 2026.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de Tellco pk ont été calculés d'après les principes et les directives techniques pour les experts de l'assurance-pension de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre des experts en caisses de pension. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2020, table périodique (TP) 2021, à 1,75%.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Tellco pk gère son propre degré de couverture pour les compartiments PRO et PULSE ainsi que pour chaque œuvre de prévoyance du compartiment INDIVIDUA. Cela signifie qu'un taux de couverture unique s'applique à toutes les œuvres de prévoyance affiliées au travers du compartiment PRO ou PULSE. Pour les œuvres de prévoyance affiliées au travers du compartiment INDIVIDUA, un taux de couverture individuel est calculé pour chaque œuvre.

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Annexe aux comptes annuels

Composition de toutes les œuvres de prévoyance INDIVIDUA

Taux de couverture y compris la réserve de cotisation employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre d'œuvres de prévoyance	Œuvres de prévoyance %	Capitaux d'épargne / de couverture en CHF	Découvert / excédent de couverture en CHF	Découvert / excédent de couverture en %	Somme du bilan	Somme du bilan en %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de rentiers	Nombre Total des assurés
inférieur à 100%	–	0,00%	–	–	–	–	0,00%	–	–	–
100 – 104,99	1	25,00%	44'609'895	1'320'589	2,59%	50'927'927	28,94%	432	52	484
105 – 109,99	2	50,00%	77'267'023	5'430'888	6,08%	89'309'443	50,75%	112	7	119
110 – 114,99	1	25,00%	26'474'753	3'821'433	10,69%	35'756'230	20,32%	132	17	149
115 – 119,99	–	0,00%	–	–	–	–	0,00%	–	–	–
à partir de 120	–	0,00%	–	–	–	–	0,00%	–	–	–
Total	4	100,00%	148'351'671	10'572'910	6,01%	175'993'599	100,00%	676	76	752

Annexe aux comptes annuels

5.9.1 Taux de couverture du compartiment PRO selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	Variation en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	4'852'120	4'631'255	4,8
Engagements du bilan	-399'698	-385'475	3,7
Compte de régularisation du passif	-20'097	-19'040	5,6
Réserves de contributions de l'employeur	-34'894	-33'753	3,4
Provisions non techniques	-461	-570	-19,1
Fonds libres des œuvres de prévoyance (liés)	-25'620	-26'531	-3,4
Fortune de prévoyance disponible totale	4'371'350	4'165'886	4,9
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	3'057'626	2'966'281	3,1
Capital de prévoyance des rentiers	976'599	940'558	3,8
Provisions techniques	138'969	126'274	10,1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'173'194	4'033'113	3,5
Excédent de couverture / découvert actuariels	198'156	132'773	49,2
Taux de couverture du compartiment PRO (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	104,7%	103,3%	1,4

Annexe aux comptes annuels

5.9.2 Taux de couverture du compartiment PULSE selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	38'828	28'699	
Engagements du bilan	-2'217	-3'720	
Compte de régularisation du passif	-23	-11	
Réserves de contributions de l'employeur	-402	-202	
Fonds libres des œuvres de prévoyance (liés)	-104	-108	
Fortune de prévoyance disponible totale	36'082	24'658	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	31'682	22'251	
Capital de prévoyance des rentiers	631	658	
Provisions techniques	630	499	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	32'943	23'408	
Excédent de couverture / découvert actuariels	3'139	1'250	
Taux de couverture du compartiment PULSE (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	109,5%	105,3%	

6. Explication relative aux placements et au résultat net

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Commission de placement

La commission de placement élue par le conseil de fondation surveille les gestionnaires de fortune en collaboration avec le contrôleur d'investissements indépendant. Jusqu'au 30 juin 2025, cette fonction a été exercée par Santro Invest AG. Depuis le 30 septembre 2025, le contrôle est effectué par Aon Suisse SA.

Le conseil de fondation est informé en permanence de l'évolution globale des placements de la fortune, du respect des objectifs et des aspects techniques des placements.

Les œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune constituent leurs propres commissions de placement, lesquelles soumettent leurs propositions de gestion de fortune au conseil de fondation.

Membres de la commission de placement de Tellco pk

	Durée du mandat
Yves Bugmann (présidence), indépendant	01.01.2025 – 31.12.2028 (a quitté la commission le 31 janvier 2026)
Peter Hofmann, président du conseil de fondation	01.01.2025 – 31.12.2028 (suspendu depuis le 27 mars 2026*)
Pierre Christen, représentant des employeurs du conseil de fondation	01.01.2025 – 31.12.2028 (suspendu depuis le 27 mars 2026*)

* Par décision du 27 mars 2026, l'autorité de surveillance compétente (ZBSA) a suspendu tous les membres du conseil de fondation dans leurs droits et obligations, y compris leur fonction de membre de la commission de placement de Tellco pk. L'administratrice officielle (WTW AG) nommera à nouveau la commission de placement.

Contrôle de gestion des investissements

Aon Suisse SA

Le règlement de placement date du 1^{er} octobre 2024. La fondation propose aux œuvres de prévoyance deux compartiments au choix pour le placement de la fortune de prévoyance:

PRO

- placement de la fortune commun pour toutes les œuvres de prévoyance affiliées;
- la stratégie de placement est basée sur une part en actions de 25%;
- les œuvres de prévoyance affiliées ne prennent aucune décision de placement;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau des compartiments. Le taux de couverture est fondamentalement le même pour toutes les œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance peuvent toutefois présenter un compte «Fonds libres».

PULSE

- placement de la fortune commun pour toutes les œuvres de prévoyance affiliées;
- la stratégie de placement est basée sur une part en actions de 45%;
- les œuvres de prévoyance affiliées ne prennent aucune décision de placement;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau des compartiments. Le taux de couverture est fondamentalement le même pour toutes les œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance peuvent toutefois présenter un compte «Fonds libres».

La gestion de fortune est assurée par Tellco SA, Schwyz (agrément: FINMA). L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco Banque SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêts potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de Tellco pk. La gestion immobilière des biens directement détenus est assurée par Tellco Immobilière SA.

Tellco SA a confirmé dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à Tellco pk. En 2025, aucun avantage de cette nature n'a été accordé (année précédente: aucun).

INDIVIDUA

- En cas de taille et d'aptitude à supporter les risques suffisantes, une œuvre de prévoyance individuelle peut former une stratégie de placement propre avec des placements individuels de la fortune.
- L'œuvre de prévoyance affiliée prend ses propres décisions de placement (dans le cadre des possibilités de placement établies par le conseil de fondation) et constitue une commission de placement à cet effet.
- Les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau de l'œuvre de prévoyance.

Chaque œuvre de prévoyance demande une stratégie de placement et un gestionnaire de fortune au conseil de fondation. Tous les gestionnaires de fortune sont soumis à la FINMA.

Publication du comportement de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les institutions de prévoyance sont tenues de respecter des obligations de vote et de communication si elles détiennent en direct des actions de sociétés anonymes suisses cotées en bourse. Dans ce cas, elles doivent également respecter l'obligation de communication des votes (ordre du jour et répartition des voix) envers leurs assurés.

Tellco pk est tenue de voter dans l'intérêt à long terme de ses assurés et les informe une fois par an au moins dans un rapport synthétique de la manière dont elle a rempli son obligation de voter au sens du présent chiffre. Une telle communication peut être jointe aux comptes annuels et faite sur le site Internet de Tellco pk.

A deux exceptions près dans le compartiment INDIVIDUA (année précédente: 1), Tellco pk ne possède aucune action détenue directement de sociétés anonymes suisses cotées en bourse et n'a donc pas la possibilité d'exercer un droit de vote. Pour cette raison, aucun rapport synthétique n'a été établi.

Deux œuvres de prévoyance dans le compartiment INDIVIDUA (année précédente: 1) disposent d'actions directement détenues de sociétés anonymes suisses cotées en bourse. Les droits de vote ont été exercés par le gestionnaire de fortune sur la base des directives définies ou directement par la commission de prévoyance, et ont été communiqués aux assurés du compartiment.

6.2 Recours à des extensions (article 50 al. 4 OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition

Conformément au règlement de placement, dans le cadre de l'extension des possibilités de placement, il est possible d'appliquer les limites par catégorie suivantes.

- Immobilier Suisse: jusqu'à 55% de la fortune
- Placements alternatifs: jusqu'à 25% de la fortune
- Placements infrastructurels: jusqu'à 15% de la fortune
- Placements non diversifiés: max. 5% de la fortune, en même temps max. 1% par contrepartie
- Placements immobiliers non diversifiés: max. 20% de la fortune par contrepartie

Les différents compartiments peuvent en outre accorder des restrictions de placement et/ou extensions supplémentaires comme suit:

Placements du compartiment PRO

Selon la stratégie de placement actuelle, il est possible d'effectuer jusqu'à 35% des placements dans l'immobilier et jusqu'à 25% dans des placements alternatifs.

Cependant, au 31 décembre 2025, l'extension n'a pas été utilisée.

Placements du compartiment PULSE

Selon la stratégie de placement actuelle, il est possible d'effectuer jusqu'à 60% des placements dans des actions et jusqu'à 35% dans des placements immobiliers.

Cependant, au 31 décembre 2025, l'extension n'a pas été utilisée.

Placements du compartiment INDIVIDUA

Les commissions de placement étendent les catégories de placement légales pour quatre œuvres de prévoyance et utilisent les extensions comme suit:

- Placements immobiliers (quatre œuvres de prévoyance, 35,10%, 33,60%, 33,34% et 30,80%)
- Placements immobiliers non diversifiés (une œuvre de prévoyance 29,10%): voir également la publication en annexe 6.4 concernant le non-respect des fourchettes légales et réglementaires

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée ou dissoute pour compenser les fluctuations à court terme des placements de la fortune. La détermination de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est effectuée par le contrôleur d'investissement indépendant à l'aide d'approches orientées sur le risque s'appuyant sur les placements de la fortune.

Les réserves de fluctuation de valeur sont constituées dans le compartiment PRO de manière consolidée pour toutes les œuvres de prévoyance.

Les réserves de fluctuation de valeur du compartiment INDIVIDUA sont calculées par œuvre de prévoyance.

Elles sont constituées à partir de l'excédent de revenus/de charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeur.

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	
Total des réserves de fluctuation de valeur	211'865	142'769	

Compartiment PRO

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	132'773	35'275	276,4
+/- Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur du compartiment PRO	65'382	97'499	-32,9
Situation au 31 décembre	198'155	132'773	49,2
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	683'631	652'372	4,8
Valeur cible en % des placements de la fortune	14,1%	14,1%	–
Réserve de fluctuation de valeur disponible	198'155	132'773	49,2
Déficit de réserve	485'476	519'599	-6,6

Annexe aux comptes annuels**Compartiment PULSE**

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'250	–	100,0
+/- Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur du compartiment PULSE	1'887	1'250	51,0
Situation au 31 décembre	3'137	1'250	151,0
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	6'873	5'080	35,3
Valeur cible en % des placements de la fortune	17,7%	17,7%	–
Réserve de fluctuation de valeur disponible	3'137	1'250	151,0
Déficit de réserve	3'736	3'830	–2,5

Compartiment INDIVIDUA (consolidé)

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	8'746	4'952	76,6
+/- Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur du compartiment INDIVIDUA	1'827	3'794	–51,8
Situation au 31 décembre	10'573	8'746	20,9
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	24'404	21'114	15,6
Réserve de fluctuation de valeur disponible	10'573	8'745	20,9
Déficit de réserve	13'831	12'369	11,8

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées individuellement dans le compartiment INDIVIDUA pour chaque œuvre de prévoyance. En 2025, les valeurs cibles se situaient entre 12,20% et 15,30%. Leur constitution se fait sur l'excédent de revenus / charges à la fin de l'année.

Tellco pk elle-même ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Répartition des risques du placement

Compartiment PRO

	31.12.2025			Marges en %	31.12.2024		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %		CHF 1'000	en %	stratégie en %
Marché monétaire	601'115	12,6	6	1,00 – 30,00	607'409	13,3	6
Prêts et prêts hypothécaires	88'182	1,9	4	0,00 – 10,00	163'353	3,6	4
Obligations Suisse et étranger en CHF	276'989	5,8	7	0,00 – 15,00	549'164	12,1	7
Obligations internationales en monnaies étrangères	192'781	4,1	4	0,00 – 10,00	227'167	5,0	4
Obligations internationales en monnaies étrangères, hedged	231'707	4,9	4	0,00 – 10,00	–	–	4
Actions suisses	646'859	13,6	12	0,00 – 18,00	473'773	10,5	12
Actions monde	860'468	18,1	16	0,00 – 24,00	498'216	11,0	16
Placements alternatifs	434'345	9,1	14	0,00 – 25,00	613'749	13,6	14
Placements infrastructurels (sans effet de levier)	172'285	3,6	6	0,00 – 10,00	138'051	3,1	6
Immobilier Suisse	1'245'961	26,2	27	10,00 – 35,00	1'252'492	27,7	27
Total intermédiaire	4'750'692	100	100		4'523'374	100	100
Créances contre employeurs	82'796	–	–		92'263	–	–
Autres créances Suisse	14'957	–	–		11'116	–	–
* Autres actifs	0				0		
Actifs transitoires	3'674	–	–		4'503	–	–
Total des actifs	4'852'120	–	–		4'631'256	–	–

* Les autres actifs comprennent une participation à Pro Activa AG d'un montant de CHF 1.

Limites générales selon l'OPP 2	31.12.2025			31.12.2024		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	88'182	1,86	50	163'353	3,61	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	1'507'327	31,73	50	971'989	21,49	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	1'245'961	26,23	30	1'252'492	27,69	30
– dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	434'345	9,14	15	613'749	13,57	15
Placements infrastructurels (art. 55f OPP 2)	172'285	3,63	10	138'051	3,10	10
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	1'053'249	22,17	30	725'383	16,00	30

Les limites des dettes individuelles conformément au chiffre 8 du règlement de placement sont respectées.

Annexe aux comptes annuels

Compartiment PULSE

	31.12.2025			Marges en %	31.12.2024		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %		CHF 1'000	en %	stratégie en %
Marché monétaire	2'668	7,0	5	1,00 – 20,00	1'207	5,4	5
Obligations Suisse et étranger en CHF	7'397	19,5	20	0,00 – 35,00	5'533	24,9	20
Obligations internationales en monnaies étrangères	1'752	4,6	5	0,00 – 15,00	–	–	5
Actions suisses	9'590	25,2	25	0,00 – 30,00	5'480	24,6	25
Actions monde	7'295	19,3	20	0,00 – 30,00	4'460	20,1	20
Immobilier Suisse	9'168	24,2	25	0,00 – 35,00	5'527	24,9	25
Total intermédiaire	37'871	100	100		22'208	100	100
Créances contre employeurs	869	–	–		393	–	–
Autres créances Suisse	88	–	–		6'099	–	–
Total des actifs	38'828	–	–		28'699	–	–

Limites générales selon l'OPP 2	31.12.2025			31.12.2024		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	–	–	50	–	–	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	16'885	44,49	50	9'941	44,66	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	9'168	24,21	30	5'527	24,89	30
– dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	–	–	15	–	–	15
Placements infrastructurels (art. 55f OPP 2)	–	–	10	–	–	10
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	9'047	23,89	30	4'460	20,09	30

Les limites des dettes individuelles conformément au chiffre 8 du règlement de placement sont respectées.

Annexe aux comptes annuels

Compartiment INDIVIDUA (consolidé)

	31.12.2025		31.12.2024
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000
Marché monétaire	16'148	9,2	10'205
Prêts et prêts hypothécaires	4'500	2,6	4'500
Obligations Suisse et étranger en CHF	12'670	7,2	14'630
Obligations internationales en monnaies étrangères	5'717	3,3	9'041
Obligations internationales en monnaies étrangères, hedged	4'038	2,3	–
Actions suisses	29'390	16,7	24'814
Actions monde	19'849	11,3	19'888
Placements alternatifs	18'413	10,5	17'140
Placements infrastructurels (sans effet de levier)	6'722	3,8	5'702
Placements immobiliers directs	10'351	5,9	6'084
Fonds immobiliers	47'786	27,2	40'949
Total intermédiaire	175'586	100	152'952
Autres créances Suisse	404		26
Comptes de régularisation de l'actif	4		595
Actifs des contrats d'assurance	–		–
Total des actifs	175'994		153'574

Limites générales selon l'OPP 2	31.12.2025			31.12.2024		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	4'500	2,56	50	4'500	2,94	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	49'239	28,04	50	44'702	29,23	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	58'137	33,11	30	47'033	30,75	30
— dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	18'413	10,49	15	17'140	11,21	15
Placements infrastructurels (art. 55f OPP 2)	6'722	3,83	10	5'702	3,73	10
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	25'566	14,56	30	28'929	18,91	30

Annexe aux comptes annuels**Non respect des fourchettes légales et réglementaires**

Les fourchettes réglementaires, qui ont été fixées dans l'annexe au contrat d'affiliation, ne sont pas atteintes ou sont dépassées dans une œuvre de prévoyance:

- Placements sur le marché monétaire (dépassement: 18,5%, au lieu de 12,0% max.)
- Obligations Suisse et étranger en CHF (non-atteinte: 15,0%, au lieu de 20,0% min.)
- Actions Suisse (non-atteinte: 14,1%, au lieu de 15,0% min.)
- Actions Monde (non-atteinte: 8,6%, au lieu de 10,0% min.)
- Hedge funds (non-atteinte: 2,4%, au lieu de 2,5% min.)

Par ailleurs, les fourchettes légales et réglementaires ont été dépassées dans une œuvre de prévoyance:

- Limite par débiteur selon l'art. 54 al. 1 OPP 2 envers PICTET (dépassement: 12,8%, au lieu de 10,0% max. par contrepartie)
- Limite par débiteur selon l'art. 54b al. 1 OPP 2 (dépassement: 29,10%, au lieu de 5,0% max. par contrepartie)

Dans le régime de prévoyance concerné, une nouvelle stratégie d'investissement a été mise en place au 1^{er} janvier 2026 pour que les fourchettes réglementaires (sauf l'exception ci-après) soient de nouveau respectées au 31 mars 2026: la prescription réglementaire et légale selon l'art. 54b al. 1 OPP 2 n'était pas encore respectée au 31 mars 2026, mais ce non-respect a été pris en compte avec la signature du contrat de vente du 23 mars 2026.

L'administratrice officielle ou les commissions de placement estiment que, malgré le dépassement des fourchettes légales et réglementaires dans les domaines susmentionnés, la sécurité de réalisation du but de prévoyance est garantie.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2025:

	valeur du marché 31.12.2025 CHF 1'000	Volumes de contrats CHF 1'000	Engagement en hausse CHF 1'000	Engagement en baisse CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP				
– Valeur de remplacement positive	1'511	513'797	–	513'797
– Valeur de remplacement négative	–301	50'570	–	50'570
Total opérations à terme sur devises	1'210	564'367	–	564'367

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

Annexe aux comptes annuels

6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre, les engagements de capital ouverts suivants existaient:

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000
– Infrastructures	94'098	153'012
– Private equity	20'643	25'282
– Dette privée	76'083	101'911
Total	190'824	280'205

6.7 Explication du résultat net du placement de la fortune

	31.12.2025	31.12.2024
Compartiment PRO	3,80%	4,49%
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	29'684'692	–49'592'472
Intérêts sur les prêts et les prêts hypothécaires	3'930'181	4'623'232
Résultat net des obligations	–9'535'929	16'297'631
Résultat net des actions	138'338'584	130'090'691
Résultat net des placements infrastructurels	8'381'287	11'129'211
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	13'215'566	14'705'466
Résultat net des actions immobilières suisses	38'061'708	35'732'316
Résultat net des placements alternatifs	–11'733'523	79'003'963
Frais de gestion de fortune	–41'400'589	–41'120'467
Intérêts payés sur les prestations de libre passage	–6'271'462	–5'696'401
Intérêts sur créances/engagements à l'égard de tiers	299'878	–
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	–409'907	–410'058
Intérêts sur fonds libres des œuvres de prévoyance	124'889	–210'686
Résultat net des placements de la fortune	162'685'373	194'552'427

Annexe aux comptes annuels

	31.12.2025	31.12.2024
Compartiment PULSE	6,50%	8,16%
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	-127	6'872
Résultat net des obligations	-50'903	282'487
Résultat net des actions	1'846'017	1'098'798
Résultat net des actions immobilières suisses	361'187	186'954
Résultat net des placements alternatifs	-	37'191
Frais de gestion de fortune	-187'311	-139'512
Intérêts payés sur les prestations de libre passage	-23'169	-11'455
Intérêts sur créances/engagements à l'égard de tiers	6'221	4'783
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	-3'997	-2'492
Intérêts sur fonds libres des œuvres de prévoyance	-	-784
Résultat net des placements de la fortune	1'947'919	1'462'842

	31.12.2025	31.12.2024
Compartiment INDIVIDUA (consolidé)	4,24%	5,16%
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	1'279'882	-334'529
Intérêts sur les prêts et les prêts hypothécaires	16'046	107'260
Résultat net des obligations	-265'337	908'350
Résultat net des actions	4'520'854	4'002'535
Résultat net des placements infrastructurels	371'080	227'210
Résultat net des distributions	-	455'808
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	100'296	6'132
Résultat net des fonds immobilier	2'153'640	1'666'707
Résultat net des placements alternatifs	288'228	1'637'113
Frais de gestion de fortune	-1'465'642	-1'358'434
Charges d'intérêt des prestations de sortie	-40'230	-58'892
Résultat net des placements de la fortune	6'958'816	7'259'260

Annexe aux comptes annuels

6.7.1 Frais de gestion de la fortune

	Total Tellco pk 2025 CHF 1'000	en %	Total Tellco pk 2024 CHF 1'000	en %
Frais relatifs à la gestion de fortune au niveau de l'institution (frais TER)	8'444	0,17%	9'254	0,19%
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	1'252	0,02%	480	0,01%
Autres frais (frais SC)	192	0,00%	221	0,00%
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	33'164	0,65%	32'664	0,68%
– dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	12'931	0,26%	12'481	0,26%
– dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	3'313	0,07%	5'138	0,11%
– dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	6'072	0,12%	6'226	0,13%
– dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	10'848	0,21%	8'819	0,18%
Total	43'052	0,85%	42'619	0,89%
Total des placements de la fortune	5'063'263	100%	4'808'430	100%
Placements de la fortune non transparents en matière de frais	–	–	–	–
Placements de la fortune transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	5'063'263	100%	4'808'430	100%

Frais TER:	notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
Frais TTC:	frais de transaction tels que courtages, commissions d'émission et de rachat, ainsi que les impôts (droits de timbre)
Frais SC:	frais pour le contrôle externe de la gestion des investissements, entre autres

6.7.2 Placements de la fortune non transparents

Aucun.

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2025, les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées s'élevaient d'une part à CHF 83'668'225.40 au total (année précédente: CHF 92'655'348.60). En tout, 848 entreprises (année précédente: 871) représentant un arriéré de CHF 19'271'040.20 (année précédente: CHF 19'576'470.00) ont été résiliées. Dans ces cas, le paiement des contributions est en retard. D'autre part, il existe un ducroire de près de CHF 10'829'735.69 (année précédente: CHF 9'620'155.00) pour créances à risque.

6.8.2 Explications concernant les réserves de contributions

Outre les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées de CHF 23'765'080.69, au 31 décembre 2025, 460 employeurs disposent de réserves de contributions de l'employeur. Ces réserves de contributions ont évolué comme suit:

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000
Sans renonciation à l'utilisation		
Situation au 1 ^{er} janvier	33'955	35'543
Apports	8'604	5'394
Transmission au nouvel assureur	-1'130	-1'432
Utilisation pour le versement des contributions des employeurs	-6'546	-5'961
Utilisation pour les versements dans le capital d'épargne	-	-
Intérêts 1,25% (année précédente: 1,25%)	414	410
Situation au 31 décembre	35'297	33'955

7. Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Composition des cotisations

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	Variation en %
Cotisations d'épargne	360'833	358'242	0,7
Cotisations de risque	61'556	62'081	-0,8
Contributions aux frais administratifs	12'706	12'793	-0,7
Contributions unitaires	7'503	8'427	-11,0
Total cotisations	442'598	441'543	0,2

Annexe aux comptes annuels

7.2 Frais généraux d'administration

7.2.1 Frais généraux d'administration

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	Variation en %
Frais généraux administratifs	15'422'528	14'568'176	5,9
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	245'441	149'481	64,2
Autorité de surveillance	44'232	61'212	-27,7
Frais de marketing et de publicité	9'556'995	10'072'844	-5,1
Frais de courtage	9'680'451	8'586'147	12,7
Total	34'949'647	33'437'860	4,5

7.2.2 Frais généraux d'administration par mutation

En raison du grand nombre de travailleurs temporaires, qui génèrent de multiples entrées et sorties, le tableau suivant montre les frais administratifs par mutation.

	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
Nombre d'assurés actifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (y compris entrées et sorties)	277'055	294'500	-5,9
Nombre de rentiers du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (hors rentes pour enfant)	5'099	4'772	6,9
Total des bénéficiaires durant l'année sous revue	282'154	299'272	-5,7
Frais généraux d'administration par mutation durant l'année sous revue	124	112	10,9

7.3 Provisions non techniques

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000	Variation en %
Situation au 1 ^{er} janvier	570	2'191	-74,0
Affectations (+)/prélèvements (-) impôts sur les gains immobiliers	-109	-1'621	1'587,2
Situation au 31 décembre	461	570	-19,1

Les provisions non techniques comprennent uniquement des impôts latents sur les gains immobiliers.

7.4 Transfert du capital de couverture des rentiers INDIVIDUA

En raison d'un changement de système, les capitaux de couverture des rentiers INDIVIDUA de l'exercice 2024 ont été traités d'une part comme des sorties, puis à nouveau comme des prestations d'entrée dans le compte d'exploitation.

Le transfert des prestations de libre passage ainsi que des capitaux de couverture des rentiers INDIVIDUA n'a entraîné aucune sortie de fonds.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

8.1 Contrôle des comptes annuels

Conformément à la disposition du 13 octobre 2023, il a été pris connaissance du rapport 2021 sans remarque sur les comptes annuels.

Les rapports de contrôle des comptes annuels 2022 à 2024 sont encore en attente auprès de l'autorité de surveillance.

8.2 Autres contraintes

Selon la décision du 25 avril 2022 de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA), la nullité du transfert d'un effectif de bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants de Tellco pk à une fondation de rentiers est prononcée. Tellco pk est tenue d'annuler les transferts de rentiers. Tellco pk a déposé un recours contre la décision de la ZBSA auprès du Tribunal administratif fédéral le 27 mai 2022. Le cas est depuis lors en instance (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Au cours du second semestre 2025, des divergences d'opinion sont apparues au sein du conseil de fondation. Ces divergences d'opinion ont rendu impossible le bon exercice des tâches de direction et de surveillance de l'organe suprême, ont conduit l'autorité de surveillance compétente (ZBSA) à prendre des mesures de surveillance et ont abouti à la décision de la ZBSA du 27 mars 2026. Conformément à cette dernière, tous les membres du conseil de fondation ont été suspendus dans leurs droits et obligations jusqu'à nouvel ordre, une administratrice officielle (WTW AG) a été nommée et la procédure de surveillance 2021-274 concernant les actes juridiques passés avec des personnes proches a été reprise d'office. L'administratrice officielle assume temporairement les tâches de direction et de surveillance de l'organe suprême. La mesure de surveillance n'est pas justifiée financièrement. L'ensemble des prestations, des paiements des contributions et des obligations contractuelles sont exécutés comme à l'accoutumée. Un recours contre la décision de la ZBSA du 27 mars 2026 a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral (voir à ce sujet le point 9.3).

9. Autres informations concernant la situation financière

9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

Au 31 décembre 2025, aucun des compartiments PRO et PULSE et aucune œuvre de prévoyance INDIVIDUA (année précédente: 0) ne présente un taux de couverture inférieur à 100%.

9.2 Mise en gage d'actifs

Le dépôt de titres suivant a fait l'objet d'une mise en gage aux fins de garantie des instruments financiers dérivés.

	31.12.2025 CHF 1'000	31.12.2024 CHF 1'000
Tellco Banque SA	96'588	98'174

9.3 Procédures juridiques en cours

La procédure devant le Tribunal administratif fédéral (recours contre la décision de la ZBSA du 25 avril 2022; voir ch. 8.2) concernant le transfert d'un effectif de bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants de Tellco pk à une fondation de rentiers est toujours en attente auprès du Tribunal administratif fédéral (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Une éventuelle annulation de ce transfert n'aurait pas de conséquences financières importantes pour Tellco pk.

Les divergences d'opinion au sein du conseil de fondation mentionnées au point 8.2, qui sont apparues à partir du second semestre 2025, ont conduit à différentes procédures juridiques qui sont devenues largement obsolètes avec la promulgation de la décision de la ZBSA du 27 mars 2026 et qui pourront vraisemblablement prendre fin rapidement. Les procédures juridiques n'ont pas de conséquences financières importantes pour Tellco pk.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Aucun.

10. Événements survenus postérieurement à l'établissement du

Concernant la suspension du conseil de fondation et la mise en place d'une administration officielle, voir les chiffres 8.2 et 9.3.

Aucun événement ayant une incidence majeure sur les comptes annuels n'a été signalé après la date de clôture du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision figure uniquement
dans la version allemande du rapport de gestion.



Schwytz est notre berceau, la Suisse est notre foyer



Tellico pk

Bahnhofstrasse 4
Case postale
6431 Schwyz
Suisse

+41 58 442 12 91

info@tellico.ch

www.tellico.ch

 **Siège (Schwytz) et administration régionale
Suisse romande (Lausanne)**

 **Sites régionaux**

Ancrage régional

Tessin, Suisse romande, Plateau suisse,
Suisse orientale, Suisse centrale, Suisse du
Nord-Ouest, Zurich

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.